

# Manifeste pour la nature et le paysage de Genève

- 21 MESURES PRIORITAIRES D'ICI 2023 -



## Pourquoi un tel manifeste ?

Le constat initial, largement partagé par les autorités, les administrations et la population, est limpide : **la diversité biologique du canton de Genève et la qualité de ses paysages sont remarquables**. Toutefois, l'expansion de l'agglomération ces dernières décennies et la pression qu'elle exerce sur de nombreuses richesses naturelles (faune et flore) et paysagères s'accompagnent malheureusement d'un déclin pour grand nombre d'entre elles. **Leur avenir paraît alors bien fragile** dans un référentiel cantonal limité par sa taille et par sa topographie. La tendance actuelle pourrait conduire à une réduction drastique de la biodiversité, des espaces de ressourcement et de l'équilibre des services écosystémiques dont la population bénéficie et dépend (épuration de l'eau, pollinisation, loisirs, régulation climatique, etc.).

Face à l'importance du défi que représente la conservation des richesses naturelles et paysagères de la région genevoise, quatorze organisations actives au niveau cantonal, voire régional, se sont regroupées au sein de la « **Plateforme Nature et Paysage Genève** » (PNPGE).

Par ce manifeste, la PNPGE appelle à un engagement fort des politiques et de la société civile, de manière à répondre efficacement à ces enjeux. Pour concrétiser ses exigences dans le domaine de la nature et du paysage et en particulier pour mettre en évidence ce qu'elle considère être comme les priorités des prochaines années, la PNPGE a rédigé le présent manifeste pour lancer un **appel aux élu.e.s genevois.e.s**.

Cet appel doit servir de « feuille de route », mais il doit également servir à renforcer, ou encore initier des collaborations avec l'ensemble des acteurs cantonaux et régionaux de la transition écologique : élu.e.s, administration, entreprises, milieu académique, citoyen.ne.s, et associations.



# Manifeste pour la nature et le paysage de Genève

- 21 MESURES PRIORITAIRES D'ICI 2023 -



## 21 mesures prioritaires

### RESTAURER ET MAINTENIR UNE INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE DE QUALITÉ

#### MESURE 1

Rendre contraignante l'infrastructure écologique dans les planifications territoriales

#### MESURE 2

Garantir de l'eau en suffisance et de qualité

#### MESURE 3

Améliorer les fonctions écologiques du Rhône en mettant fin aux éclusées

#### MESURE 4

Renforcer la renaturation des cours d'eau et des rives du lac

#### MESURE 5

Développer un réseau de zones humides

#### MESURE 6

Mettre en œuvre un plan « pollution lumineuse » et augmenter la proportion de corridors noirs

#### MESURE 7

Soutenir davantage les agriculteurs qui s'engagent pour l'environnement

#### MESURE 8

Œuvrer pour la pérennité de notre forêt

#### MESURE 9

Conserver et renouveler le patrimoine arboré en ville et en campagne

#### MESURE 10

Prendre en compte la nature et le paysage en amont des projets de construction

#### MESURE 11

Restreindre fortement la création de nouvelles infrastructures routières

#### MESURE 12

Valoriser et renforcer les continuités naturelles et paysagères

#### MESURE 13

Assurer l'augmentation, à défaut, le maintien des populations d'espèces

#### MESURE 14

Poursuivre et renforcer la protection des milieux naturels

### EDUQUER, FORMER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES

#### MESURE 15

Transmettre les objectifs du manifeste auprès des élus et de la population

#### MESURE 16

Responsabiliser les communes du Grand Genève face aux enjeux écologiques

#### MESURE 17

Octroyer plus de ressources au DIP dans le but de faire entrer la nature et le paysage dans les programmes scolaires

#### MESURE 18

Emmener les enfants sur le terrain

#### MESURE 19

Renforcer les capacités des professionnels de la petite enfance

#### MESURE 20

Développer des réseaux de mobilité douce qui mettent en relation nature et urbanité

#### MESURE 21

Augmenter l'information et la surveillance dans les sites naturels